

Comité Économique et Social de Saint-Brieuc

Rapport 2007/2008

**"Le développement durable
à Saint-Brieuc :
une réflexion globale pour une action
locale concertée"**

Comité économique et social de Saint-Brieuc

« Le développement durable à Saint-Brieuc »
une réflexion globale pour une action locale concertée.

rapport 2007/2008

Sommaire

Préambule

1. LA PLANETE en DANGER, PRISE de CONSCIENCE GENERALE

- 1.1. La situation mondiale : une évolution accélérée
- 1.2. La prise de conscience de la nécessité d'agir
- 1.3. De nécessaires outils et indicateurs de mesure
- 1.4. Un cadre juridique favorable est mis en place
- 1.5. Un retard certain en France mais une accélération en cours

2. LA DYNAMIQUE BRIOCHINE et ENVIRONNANTE au NIVEAU du DD

- 2.1. Quelques actions à dominante briochine engagées :
- 2.2. Des actions inter-collectivités

3. DES PROPOSITIONS du CES RELATIVES au DD

- 3.1. Le cadre de nos propositions
- 3.2. Une progression à poursuivre dans les axes déjà engagés
- 3.3. L'exemplarité comme préalable passe par l'Agenda 21
 - 3.3.1 La ville mérite son Agenda 21 à côté et avec les autres
 - 3.3.2 Un super Agenda 21 au niveau de l'agglomération et du pays ?
- 3.4. Le levier déterminant de la formation à l'école et tout au long de la vie.

CONCLUSION

Annexe 1 : intervenants
Annexe 2 : Bibliographie
Annexe 3 : Index

Comité économique et social de Saint-Brieuc

« Le développement durable à Saint-Brieuc »
une réflexion globale pour une action locale concertée.

Présentation du rapport 2007/2008
en séance plénière du Conseil municipal le 8 décembre 2008

Préambule

Chaque année le CES choisit de manière consensuelle un thème de réflexion qui lui paraît être d'intérêt pour la Ville (et son agglomération).

L'analyse des choix exprimés par vote de chacun des membres du CES, a proposé, à la majorité, le thème du développement durable (DD). Le CES ne pouvait traiter en une année, (10 réunions de travail et quelques rencontres et visites), le sujet que d'une façon globale, tout en essayant de pratiquer la maxime : « penser globalement, agir localement ».

C'est donc l'esprit de ce rapport qui synthétise nos travaux. Après avoir nourri notre réflexion globale à partir d'exposés de scientifiques, nous avons fait appel à des spécialistes praticiens dans divers domaines ceci en vue de proposer quelques actions. Nous avons essayé d'intégrer celles-ci dans une démarche systémique, c'est-à-dire globale, concertée, suscitant une véritable dynamique du DD. Nous observons combien le fait d'approfondir un tel sujet, le DD, nous rend modestes. « Plus nous en apprenons, moins nous sommes sûrs de nos certitudes » ont dit les membres du CES à la suite de la réflexion sur les approches en terme d'Analyse des Cycles de Vie (ACV).

Nous tenons à remercier plus particulièrement tous les intervenants listés en annexe 1 de ce rapport. S'ajoutent aux rencontres de ces personnalités, des travaux de groupes entre les membres de CES ainsi que la visite du Centre de tri Générés.

1. LA PLANETE EN DANGER, PRISE de CONSCIENCE GENERALE

1.1. La situation mondiale : une évolution accélérée

La population mondiale de 6,7 milliards d'habitants est en forte croissance en lien avec les progrès de la médecine qui accroît le taux de survie et prolonge la durée de vie. Un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'inquiète de cette croissance qui devrait atteindre 9 milliards vers 2050. Les progrès scientifiques et techniques tels l'Internet, la robotique et l'accès facile aux énergies fossiles et donc aux transports planétaires, ont engendré des progrès mondiaux importants. Mais en parallèle, sont apparus des abus contribuant à l'accroissement des inégalités économiques, sociales, géographiques (Afrique par exemple) etc.

L'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) cite dans un autre rapport 4 domaines d'urgence : le changement climatique, l'eau, la biodiversité, et les pollutions chimiques.

Au changement climatique, lié notamment à la montée du taux de gaz à

effet de serre (GES), les experts associent la fonte des glaces, l'élévation du niveau des océans et la croissance des phénomènes météorologiques : tempêtes ouragans, inondations etc.

La raréfaction de l'eau potable dans de nombreuses régions du monde, conjuguée ou non à la détérioration des cultures vivrières, des ressources halieutiques et de la biodiversité, explique une part des migrations de populations et des conflits actuels et surtout à venir.

La détérioration de la biodiversité se constate partout y compris ici, par la réduction des populations voire la disparition d'espèces. En cause, les modifications climatiques, l'eutrophisation, (eaux douce et de mer), la déforestation et l'artificialisation des sols, les polluants chimiques, les invasions par des espèces déplacées par l'homme ou le réchauffement ...

En effet, l'augmentation des polluants chimiques, avec leurs conséquences sur la santé, contribue à la vulnérabilité de la biosphère actuelle voire même à celle de notre espèce, qui en est très dépendante.

Tout ceci explique pourquoi la notion de développement durable n'est pas qu'une mode mais une véritable préoccupation mondiale.

1.2. La prise de conscience de la nécessité d'agir passe par le concept de développement durable (DD)

La prise de conscience des phénomènes ci-dessus a été exprimée dans un rapport du Club de Rome en 1972.

Le rapport de la Norvégienne G H Brundtland a défini le DD en 1987. «Le DD répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Il se conçoit comme une approche globale devant concilier l'économie, l'environnement et le social. Il se veut donc viable (économie et environnement), équitable (économie et social) et vivable (social et environnement). Un quatrième terme est apparu, à savoir la culture, qui permet d'apporter une dimension éthique au processus de développement. Cela sous-tend l'accord des citoyens dans le cadre de processus démocratiques.

Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 a conduit à une large prise de conscience. Si en 1989 les chercheurs du monde entier étaient divisés sur la réalité du changement climatique, comme conséquence de l'activité humaine, en 2008, il y a quasi unanimité de la communauté scientifique (travaux du GIEC) pour l'admettre et donc pour agir vite et fort. Les quelques experts (J de Kervasdoué, C Allègre...) qui feignent de contester se distinguent par de salutaires mises au point de bon sens sans que celles-ci ne contredisent la réalité des 4 points prioritaires énoncés ci-dessus par l'OCDE.

Avec l'accroissement de la population mondiale et donc des besoins et des déchets qu'elle engendre, la place de chaque habitant de la planète se réduit. Et les chercheurs ont mis au point des outils de mesure pour cerner la réalité.

1.3. Des nécessaires outils et indicateurs de mesure pour être cohérent

- **L'empreinte écologique** mesure notre espace nécessaire pour satisfaire notre consommation selon notre mode de vie. En France chaque habitant a besoin de 5 ha alors que le monde dispose pour ses 6,7 milliards d'habitants de 1,9 ha par individu. Si tous vivaient comme les Français il nous faudrait 3 planètes. Et bien plus encore si l'on considère l'Amérique du Nord.

- **L'indice de développement humain (IDH)** mesure les progrès d'un pays à partir de critères socio économiques et non pas seulement du Produit National Brut (PNB). C'est un peu le mobile des tenants de la perspective d'une décroissance raisonnée.

- **L'Analyse des Cycles de Vie (ACV).** Outre ces indicateurs de mesure à l'échelle de populations, pour bien cerner l'interdépendance des décisions environnementales, les scientifiques utilisent des méthodes d'analyse des impacts écologiques des produits ou des services. Il s'agit de l'Analyse des Cycles de Vie. Elle quantifie les effets des impacts environnementaux (de la ressource d'origine aux polluants émis) d'un produit tout au long de son cycle de vie. Cette méthode, l'ACV, fait prendre conscience que les messages induisant des orientations simplistes, par exemple celle des agro carburants à base de céréales ou oléagineux, aggravent l'empreinte écologique par les phénomènes qu'ils induisent (engrais, pesticides, famines, émigrations...).

Autre exemple : produire bio localement, en réduisant l'impact des pesticides et antibiotiques ainsi que les transports, favorise la santé et l'écologie locale. Par contre les rendements étant inférieurs ils nécessitent d'accroître les surfaces de cultures déjà mises à mal par le mode de développement de nos Cités.

Il faut donc favoriser ce type de recherche scientifique en terme d'ACV pour être attentif et critique face aux applications techniques proposées parfois hâtivement.

En attendant la poursuite des indispensables avancées scientifiques, nous devons agir au sein de la Cité, individuellement, collectivement, en un mot être acteurs de notre devenir.

1.4. Un cadre juridique favorable est mis en place

Le cadre juridique de l'action en faveur du DD existe.

Tout d'abord la Conférence de Rio en 1992 incite les collectivités locales à se mobiliser sur l'action en faveur du DD.

Ensuite le Gouvernement a défini en 2003 une stratégie nationale de DD au niveau des politiques publiques avec 6 axes stratégiques dont le citoyen acteur du DD, la prévention des risques de pollution, d'atteinte à la santé et à l'environnement.

Enfin la Constitution inclut désormais la Charte de l'environnement avec quelques points importants tels le principe de précaution, et le principe pollueur-payeur, lequel vient d'être repris par l'application du Grenelle de l'Environnement.

Sur le plan concret l'application de ces règlements est facilitée par l'existence d'outils dont le plus connu et le plus important est l'**Agenda 21 (programme d'action pour le 21^{ème} siècle)**. Cet outil permet de définir à l'échelon de la Cité par exemple les grands objectifs et les moyens à mettre en œuvre en matière de DD.

1.5. Un retard certain en France et dans nos Cités mais une accélération en cours

Le virage du DD bouscule nos schémas et redistribue les cartes. L'économique et la mise en œuvre du DD ne sont pas antagonistes. L'exemple cité par tous les spécialistes est l'Allemagne qui a fait le choix des énergies alternatives depuis près de 30 ans. Pour ne citer que Fribourg, 500 chercheurs axeraient leurs activités sur les énergies renouvelables dont le solaire. Les industries qui en sont

nées font que les Allemands sont devenus les fournisseurs de nos anciennes relations africaines. Les USA qui n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto, ont des Etats très en avance tels la Californie sur le plan des recherches de techniques innovantes et commercialisables. La Suisse va très loin dans le secteur habitat avec son programme Minergie (label exigeant en habitat neuf des coûts d'énergie de 50 Kw/H /M2/an). Les pays nordiques dont la Suède sont très en avance également. Chaque Commune suédoise a mis en œuvre son Agenda 21.

Espérons que le vent porteur actuel en France soit l'occasion d'accélérer notre recherche et nos actions en faveur du DD. Cela créera des emplois locaux nouveaux et le solde de la balance commerciale pourrait redevenir positif. Mme si, en terme de PIB, décroissance il y avait, d'autres secteurs étant affectés, le nouveau mode de vie serait plus respectueux du DD. Cependant, « Green is green » affirme le PDG de General Electric, ce qui sous tend que l'investissement « vert » génère des dollars « verts ».

Avant de faire des propositions, comme il est d'usage, rappelons quelques actions mises en œuvre sur notre territoire.

2. LA DYNAMIQUE BRIOCHINE et ENVIRONNANTE au NIVEAU du DD

Des actions réalisées et en cours par la Ville et les autres collectivités locales, dont la CABRI, sont très nombreuses et nous ne prétendons pas en faire un catalogue exhaustif.

2.1. Quelques actions à dominante briochines engagées

- **l'environnement**

L'eau pour Saint-Brieuc est suivie en amont (bassin versant du Gouet) au niveau des polluants et des flux et en aval au travers de l'amélioration de la qualité du traitement. A noter aussi l'entretien des cours d'eau et leur repeuplement en lien avec les associations de pêcheurs, la biodiversité avec création de zones à papillons, la réduction drastique des pesticides avec campagne de communication en faveur du désherbage...

- **l'énergie**

Réalisation en cours d'un bilan Carbone, indicateur basé sur la globalisation d'indicateurs partiels : énergie, carburants, gestion des déchets, flux de matières premières (papier, consommables...), achats divers (matériel informatique...). L'énergie interne à la Ville puis les transports pèsent le plus lourd.

Traitement par capture ou brûlage des GES (4000 T / an) de la Grève des Courses à l'étude.

Stockage des gaz de la station d'épuration pour chauffer des logements de Balzac et la piscine de Gernugan ...

- **la mobilité :**

Citons le PDA (Plan de déplacements des administrations) de l'agglomération briochine en cours, les déplacements domicile-travail avec parkings relais envisagés, le passage partiel au diester envisagé (mais abandonné en 2008 semble t-il), la mise à disposition de vélos pour les déplacements professionnels, le soutien à l'opération "pédibus", le plan de jalonnement des parkings (réalisé) ...

Le rapport préalable à l'élaboration du futur PLU intitulé PADD présenté le 28 septembre dernier est plein de bonnes directives.

Le plan de déplacements urbains (PDU) de la CABRI responsable de la mobilité, avec la ligne Transport Est-Ouest (TEO) votée par Saint-Brieuc, contribuera à une meilleure mobilité.

Le plan Vert et Bleu en cours favorisera l'exercice physique dont la marche et la convivialité.

- **L'habitat et l'organisation de la Cité**

Le gros dossier de l'ANRU devra améliorer les conditions de vie des habitants, notamment par l'isolation thermique et phonique de l'habitat.

Les chantiers de la Plaineville ainsi que des projets sur les Villages (Bd de la Hunaudaye) intègrent peu à peu des conditions requises pour tendre vers le DD (normes haute qualité environnementale ou HQE).

- **Le cadre de vie (sociétal, social...)**

Le même projet ANRU affiche l'objectif de favoriser l'amélioration de la mixité sociale et de la vie en commun.

L'aménagement du site du Légué avec Plérin et les autres collectivités territoriales améliore l'image briochine.

Par ailleurs tout le volet social municipal procède du même objectif.

En résumé ces actions classées par secteur sont en réalité plus transversales. C'est aussi le cas du levier des offres de marchés intégrant le DD qui commence à être pratiqué.

2.2. Des actions inter collectivités

Parmi des actions envisagées, réalisées ou en cours, par la ville, la CABRI et autres organismes, nous avons cité ou citons ici, l'ANRU, le PDU, le PDA, le Plan local de l'habitat (PLH), le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), le Plan Vert et Bleu avec l'amélioration de la vallée du Douvenant etc. Il importe de bien connaître ces documents riches de propositions en terme de DD.

Ajoutons le volet économique dont la CABRI a la charge. Sans action sur ce volet il ne peut y avoir de réel DD.

Cela montre combien les interactions sont fortes et exigent des rapprochements dans les propositions d'actions que nous esquissons ci-après.

3. DES PROPOSITIONS du CES RELATIVES au DD

3.1. Le cadre de nos propositions

Jusqu'à présent la principale approche du DD a été effectuée par secteur d'activité. Elle est tout à fait respectable et très utile. Cependant le DD, avons-nous dit, est un tout qui ne peut se traiter correctement de façon sectorielle. Ce que nous montrent des actions diverses et parfois exemplaires réalisées ailleurs. Elles méritent visites et analyses et c'est de ce dont nous nous inspirerons.

Nous faisons donc des propositions intégrant Saint-Brieuc et sa région et par ailleurs nous les inscrivons dans la transversalité et la durée. Nous faisons le choix délibéré de proposer des réflexions aussi globales que possible sur certaines actions

et non un catalogue qui s'apparenterait parfois à des recettes.

3.2. Une progression à poursuivre dans les axes déjà engagés

Ces axes doivent s'engager ou se poursuivre après s'être assuré de leur cohérence en terme de cycle de vie.

▪ Le respect de l'environnement

Considérant la fauche tardive, il serait possible, avec accord sanitaire des Services Vétérinaires, de proposer un contrat à des agriculteurs (ou au Club hippique ?) pour produire du foin (une action de ce type existe à Plourhan).

De même la réduction des herbicides passe par la maîtrise de certaines plantes indésirables (chardons, rumex...) qui profitent des absences d'été pour monter à graine. Or laisser grainer les rumex c'est donner du fil à retordre aux générations futures puisque leurs graines se conservent jusque 80 ans dans le sol. Réduire l'utilisation des plantes annuelles au profit des pérennes moins polluantes et plus économes en travail est une action, sans doute en cours, que nous cautionnons.

L'aménagement des espaces verts en tissu urbain et des vallées, y compris celle du Douvenant, a déjà fait l'objet de propositions dans le PADD et aussi dans les précédents rapports du CES.

Les réalisations envisagées dans le cadre du futur PLU devront prendre en compte la biodiversité en intégrant les réflexions et investissements des associations naturalistes et des habitants consultés. Une réflexion briochine sur la biodiversité et son évolution future serait utile.

▪ La mobilité

Le PDU, qui tient compte du SCOT, le PDA... comprennent de nombreuses actions potentielles à mettre en œuvre. Cependant les échanges dans la réalisation doivent se poursuivre pour obtenir un consensus en particulier avec la CABRI et le Conseil Général (taille des bus, ligne de bus du service est-ouest, voie ferrée du Légué à Plaintel via les Châtelets, parkings relais...), mais aussi avec la SNCF, RFF (Réseau Ferré de France), le Conseil Régional pour la plate forme multimodale et ses annexes. Le début des échanges sur ce dossier qui prépare la gare à l'accueil du LGV/TGV en 2012 voire 2015 ne doit-il pas aborder la réhabilitation des voies ferrées voyageurs. En quelque sorte un embryon de tramway briochin.

Les déplacements à vélo (assisté, pistes cyclables ou vélos autorisés dans certains couloirs de bus, parkings vélos...), les déplacements piétonniers (intra et inter-quartiers), les axes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), sont des dossiers importants à réfléchir en concertation interservices et avec les citoyens (Comités de quartiers, Conseils de proximité, Conseil des Jeunes ...).

▪ La construction et les infrastructures

Le PADD préalable du PLU en cours s'est largement inspiré des contraintes et atouts liés au DD. Il faudra s'assurer de sa mise en œuvre réelle au travers du PLU. Le PLH inscrit dans ses volontés la construction HQE. Le CES pense qu'à ce jour les projets inspirés par la Ville et les organismes HLM devraient aller au-delà. Sans atteindre les contraintes suisses (pays plus froid) s'inspirer du label Minergie serait judicieux.

La ZPPAUP dont la mise en place a été décidée en conseil municipal de septembre dernier, en parallèle avec l'instauration d'un Conseil du Patrimoine, va renforcer l'amélioration du patrimoine bâti historique et naturel de la ville. C'est

l'occasion de s'approprier les bonnes contraintes du DD dans leur réhabilitation. Le projet Charner et la mise en œuvre de la plate forme multimodale (avec création de ZAC de préférence) doivent contribuer à réorganiser la centralité de la ville. L'enjeu, notamment en terme de DD, est tel que les habitants doivent être impliqués dans la réflexion en amont et pas seulement lors de l'enquête publique.

- **L'habitat et le cadre de vie, l'économie et le social**

L'ANRU doit constituer aussi un tremplin pour faire avancer le DD au travers de la mixité sociale, des économies d'énergie, (isolation, choix des moyens de chauffage, réduction des transports ...)

Le volet de la réhabilitation et de la revitalisation du Centre ville est aussi une action forte à mettre en œuvre afin de favoriser le retour des habitants et de réduire ainsi les déplacements.

La constitution de réserves foncières, la valorisation des friches industrielles existant encore à St Brieuc peuvent contribuer à héberger, outre de l'habitat et des commerces de proximité, mais aussi des espaces verts, des entreprises tertiaires heureuses de s'installer en ville dans des locaux existants pour se rapprocher de leurs clients et fournisseurs.

De même le souhait d'insérer dans le futur St Brieuc au titre de Ville d'Art et d'histoire serait un plus pour l'image et le tourisme dans l'agglomération.

Plus globalement, pour développer le concept et l'effort de DD, la **formation et la communication** sont essentiels. La semaine du DD initiée par le Conseil Général fait partie de cet effort de formation et d'implication de l'élève et du citoyen au même titre que la semaine des déchets, que les campagnes sur l'énergie...

3.3. L'exemplarité comme préalable passe par l'Agenda 21

La Ville de Saint-Brieuc a pris à bras le corps l'aspect DD dans de nombreux domaines tels ceux cités ci-dessus. Sa communication au travers du Griffon et de la grande presse locale le prouvent. Le CES propose, afin de renforcer notablement l'efficacité et la pérennité de ces actions, de les structurer au travers de la mise en place d'un Agenda 21 pouvant comprendre des propositions centrées sur la Cité et des propositions concertées au niveau du territoire.

3.3.1. La ville mérite son Agenda 21 à côté et avec les autres

Des projets pilotes mis en œuvre sont un bon préalable à l'approche DD. La mise en place d'un Agenda 21 va plus loin et constitue l'étape suivante pour laquelle la ville de Saint-Brieuc nous semble prête.

Cet Agenda 21 se positionnerait à côté de celui du Conseil Général et du projet envisagé par la CABRI sans ignorer celui du Conseil Régional. L'expérience du Département, de la Région et de certaines villes qui l'ont mis en œuvre montre que son élaboration est un travail lourd mais porteur de motivation, de dynamique au service du DD pour chacun des acteurs.

En premier lieu, il semble important que les personnels soient initiés à un management des activités à compétence transversale. La notion de projet de DD s'inscrit nécessairement dans cette démarche pour réussir. Cet état de fait, acquis au travers d'une formation initiale préalable suivie d'une formation continue permanente, conduit à faire des acteurs de la Ville crédibles en terme de DD et des transmetteurs du DD auprès des concitoyens.

Citons trois points sensibles essentiels pour l'efficacité de l'entreprise :

- **L'insertion de critères de DD dans les marchés public**

Un levier important est celui consistant à utiliser ce que favorise la loi. A cet égard élus et administratifs disposent d'un pouvoir d'action à la source. Cet effet de levier est donc très important à mettre en œuvre sachant le poids de la commande publique. En outre des procédures de contrôle du respect des critères par les fournisseurs seront sans doute nécessaires. A titre d'exemple Quintin, petite cité, vient d'intégrer le réseau « Grand Ouest » pour les commandes publiques, afin de mutualiser des compétences permettant d'intégrer des critères environnementaux, sociaux éthiques et équitables. A Saint-Brieuc cela ne pourrait-il pas être complété par une mission de l'intercommunalité ? On imagine aussi un réseau de collectivités coopérant sur ce sujet complexe.

- **Une réflexion sur l'organisation de Services, au service du DD**

Le CES a, dans ses précédents rapports, suggéré la mise en place d'interlocuteurs inter disciplinaires, aptes à coordonner des actions ou projets transversaux entre services. Au fil des ans ce processus, exigeant et parfois complexe à mettre en œuvre, se met peu à peu en place dans certains domaines. Cela nous paraît être une évidente nécessité que l'élaboration du projet d'Agenda 21 ne pourra que renforcer.

Récemment l'embauche d'un énergéticien à la Ville de Saint-Brieuc à été évoquée dans le Griffon Magazine. A noter que dès 1995 une stagiaire aux Services Municipaux préconisait cette interactivité à propos d'une éco-conseillère en environnement qui aurait disposé d'une ligne budgétaire en propre.

- **Un référent Agenda 21 appuyé par une équipe**

Ce référent a été mis en place dans de nombreux agenda 21. Il apparaît indispensable pour mobiliser et remobiliser les acteurs au sein de l'entreprise et pour communiquer à l'extérieur de celle-ci.

Des coordinations par branche d'activité en lien avec les services et les entités locales (CABRI, par exemple) seront-elles nécessaires ? Sans doute si l'on veut un Agenda 21 dynamique en synergie avec les autres initiatives. Pour exemples, les déchets (dont ceux d'entreprises qui sont une part dominante nécessitant un regain d'attention), les déplacements, l'habitat, la formation auprès des entreprises, des écoles, des associations...

3.3.2. Un super Agenda 21 au niveau de l'agglomération et du pays ?

Afin d'éviter l'existence éventuelle de contradictions ou d'incohérences entre les Agenda 21 existants et à venir, la réflexion et les actions à entreprendre doivent être synchronisées. Ainsi Saint-Brieuc pourrait-il participer à impulser :

- **Une action d'écologie industrielle** entre les entreprises du secteur. On sait en effet que les déchets et effluents industriels sont plus importants que les déchets ménagers. Un exemple en Suède est souvent cité. Rappelons celui en cours à St Brieuc avec l'énergie de la station d'épuration. A Lamballe, un groupement de producteurs de porcs, avec ses partenaires éleveurs a mis au point une chaîne cohérente de réduction des nitrates du cuivre et du zinc, tout en produisant engrais organiques et chaleur. Cela mérite d'être étudié.

De plus les élus, villes, communauté, pays, peuvent contribuer à susciter auprès des entreprises la mise en place de systèmes de management environnemental (SME) afin d'initier la norme environnementale ISO 14001. Certaines communautés ont obtenu cette norme pour un projet de zone d'activité. (CC de la Plaine d'Aunis en Savoie). Cet objectif sur la zone de la Plaineville semble être affiché (OF 6-11-8).

- **La concertation relative aux travaux d'effacement des réseaux et de voirie.** Une personne pilote s'implique t-elle à temps partiel dans cette habituelle concertation briochine et intercommunale afin que les travaux engagés soient simultanés ? Cela permettrait de réduire les coûts financiers, énergétiques ainsi que la gêne pour les habitants et la circulation.

- **L'application à l'éclairage public** des avancées scientifiques et techniques en ce domaine. Outre les ampoules basse consommation et l'ajustement des intensités lumineuses, apparaissent des candélabres à énergie propre et l'utilisation de cellules détectrices de la présence humaine afin de n'éclairer qu'au passage des personnes. Un gain d'énergie très important est attendu. De même la pollution lumineuse nocturne serait réduite. Une analyse des éclairages excessifs en zone commerciale mériterait également d'être conduite.

- **Une politique de gestion des enseignes.** Rennes et Quimper ont mis en place un plan local de publicité. La gestion des entrées de la ville reste aussi d'actualité.

- **La taxation incitative lors de la collecte des déchets** désormais actée dans le Grenelle, implique la CABRI bien placée au sein du SMICTOM pour tenter l'expérience. Il y a un enjeu particulier pour Saint-Brieuc au parc de collectifs important, dans lequel des initiatives variées (éco-points enterrés, composteurs collectifs comme à Guingamp ...) peuvent être engagées. Le CES insiste fortement sur la nécessité de **réduire les déchets à la source** (incitation au compostage par les particuliers (déjà bien engagé), incitation des magasins à mettre en place des salles de déemballage...

- **La gestion du temps**, que le PDU n'a pas prise en compte, doit devenir une préoccupation forte. La mise en œuvre d'un **bureau du temps** comme à Rennes s'impose. La non synchronisation des bus à partir du Centre Hospitalier, l'adaptation des transports de fin de semaine pour les jeunes, des déplacements inter quartiers, ont été cités comme exemples. De même on pourrait y intégrer la gestion du bruit.

- **La contribution à la promotion des métiers de l'artisanat**, en lien avec le DD, en appui à Bâtipôle et les chambres consulaires. La mise en place du Plan National d'Isolation qui devrait émerger du Grenelle de l'environnement doit renforcer l'effort de formation auprès des artisans. Favoriser à l'heure de la récession économique et de l'énergie plus chère à moyen terme, la **cartographie thermique** des immeubles (prévue à titre expérimental par la CABRI en 2009) inciterait à l'isolation thermique des bâtiments existants.

Le renforcement de l'appui aux organismes de conseil aux particuliers dans le domaine du diagnostic thermique, plus particulièrement dans l'habitat existant, serait efficace. Il faut rappeler que le neuf mis en chantier annuellement ne représente que 1% du bâti existant. De même s'il est envisagé de créer un groupe de travail entre la Ville et les entreprises (Griffon Magazine Nov. 2007) cela peut renforcer le dialogue en terme de DD.

- **Une (ou des) instances de concertation souple et peut être même informelle** pour l'adapter aux sujets abordés pourrait fonctionner dans la période de réflexion sur l'Agenda 21. Elle regrouperait les instances concernées par le thème abordé et permettrait de rapprocher les points de vue de chacun, souvent partiels ou insuffisamment transversaux. Ce serait le meilleur moyen de décider d'actions de DD cohérentes et de leur affecter un cahier des charges pour leur mise en œuvre et leur suivi.

3-4 Le levier déterminant de la formation à l'école et tout au long de la vie

Nous avons dit l'importance de l'engagement citoyen dans la réussite du DD. Un effort notable dans ce domaine ne peut qu'être très positif. Il mérite ce chapitre à part.

- **Un volet promotion et information concertées** serait des plus utiles. A ce sujet le CES, dans son rapport sur l'intercommunalité en 2005-2006, avait formulé le souhait d'une communication plus concertée. La lisibilité des revues pour le citoyen s'en verrait confortée. De même, fédérer les bonnes volontés à l'exemple de l'exposition « drogues, chimères et dépendances » est une forme d'action intéressante et à développer en attendant une simplification des procédures et des financements multiples.

- **Une aide à la mise en place, et au suivi permanent d'actions de sensibilisation.**

Les messages diffusés ont un effet souvent temporaire. Il est difficile de pérenniser les actions véhiculées par ceux-ci. C'est pourquoi la prise de conscience du corps enseignant est à cet égard très positive. De nombreuses actions sont conduites autour des déchets, des déplacements scolaires (pédibus), de l'alimentation équilibrée, de la découverte de la nature (ferme de la Ville Oger et portes ouvertes en exploitations agricoles, en forêts ...). Toutes ces actions au même titre que l'opération "Fraich'attitude" à laquelle la ville participe depuis 2 ans, sont à conforter et à développer. Y a t-il, au niveau adéquat, une mission de coordination indépendante pouvant donner des avis éclairés auprès des cibles décisionnelles concernées (cantines...) ?

La Ville de Saint-Brieuc, et si possible en partenariat avec les autres pouvoirs locaux, ne pourrait -elle pas mettre des moyens humains et financiers pour impulser des actions concertées auprès des écoles, des MJC, des entreprises et des associations de l'agglomération briochine ?.

- **La formation pour contrer la désinformation**

Nous avons insisté sur la cohérence des actes qui doivent donc être réfléchis avant d'être mis en œuvre. Aujourd'hui il n'est pas une page de publicité qui ne fasse référence à un DD qui n'est pas le nôtre. Créer à cet égard une meilleure approche critique du lecteur est une tâche de pédagogie très importante. Rappelons-nous la campagne publicitaire du SMICTOM sur les déchets, mais aussi les campagnes de sociétés sur certains pesticides. Pensons aussi au manger équilibré pour combattre les excès marchands de produits en tous genres parfois très présents dans les groupes sensibles (exemple également des boissons gratuites en open bar...). Des campagnes également pour réduire l'usage des produits de

nettoyage (lessives avec phosphates participant à l'eutrophisation des eaux), de jardinage (pesticides), les aérosols (influant la santé et les GES) etc., seraient utiles. Une rubrique régulière dans le Griffon serait à étudier.

- **Des choix réfléchis, analysés en terme d'ACV**

Les choix réfléchis en terme d'ACV sont nécessaires pour bien cibler les actions et affecter les moyens matériels et humains (limités).

Les agro carburants de première génération (tirés de cultures), après avoir été lancés, ont prouvé leurs effets déstabilisateurs. Concernant le chauffage bois très en vogue attention à l'augmentation des coûts du bois (parfois granulé !) qui pourrait, au moins temporairement, remettre en cause ce choix pourtant judicieux. De même passer à un mode de chauffage plus respectueux de l'environnement doit être précédé par une isolation sans faille.

Autre exemple, concernant la gestion de l'eau, le plus important n'est-il pas de proposer des réductions de consommation d'eau chaude au robinet et par la douche... Car c'est là, en priorité, que le citoyen breton fait des économies de chauffage et réduit en même temps sa contribution à l'effet de serre.

Communiquer plus sur l'alimentation équilibrée à base de produits locaux et de saison ainsi que de produits bio régionaux. A ce jour, la communication ne doit pas trop se focaliser sur le seul manger bio car l'offre locale ne suit pas et beaucoup de produits sont importés avec quelle garantie et à quel coût écologique ! Il faut donc agir auprès des agriculteurs locaux pour qu'ils développent leur production. A côté de ce message « bio », on se doit en même temps d'inciter les producteurs conventionnels (95% de l'activité) plus productifs à produire mieux, plus sain et plus propre. Cette mouvance dans notre département nécessite d'être soutenue.

- **Une responsabilisation des citoyens qui doivent devenir acteurs de leur avenir**

Citons quelques exemples parmi de nombreux :

Le tract « Non aux pesticides, oui à la nature en ville » aborde l'enlèvement sans pesticides des herbes devant chez soi (pour ceux qui ne les tolèrent pas). Il pourrait être diffusé (ou rediffusé) notamment à l'occasion de réunions dans les quartiers et de tout autre évènement festif en des lieux stratégiques comme les vallées etc. Le compostage collectif peut y être abordé.

- **Le DD c'est aussi et surtout un volet social de mieux vivre ensemble.**

L'idée de la femme de ménage payée pour ramasser mes déchets, du cantonnier pour ramasser mes restes dans le fossé, ne m'autorisent pas à tous les excès. Ils doivent être contrecarrés par des messages forts et ciblés car ils contribuent au respect de l'autre. De même le stationnement des voitures à 100 % sur le trottoir est très mal perçu par les gens des quartiers lorsqu'ils s'expriment dans des enquêtes. N'y a t-il pas là aussi à communiquer en prévention et ensuite à sévir si cela ne suffit pas ? C'est le prix du respect de la vie des handicapés et des enfants.

Faire participer les citoyens par quartiers ou par conseils de proximité à l'élaboration de l'Agenda 21 serait une initiative porteuse d'avenir. A ce sujet des

propositions de membres du CES portent la marque de leur quartier de résidence. Plutôt que de les rapporter toutes ici les réunions précitées seraient le lieu de leur approfondissement.

CONCLUSION

La pression démographique, l'augmentation des activités humaines, posent des problèmes d'envergure mondiale (gaz à effet de serre, eau, biodiversité, polluants chimiques...). Une forte prise de conscience se fait jour pour réagir face à cette dégradation. Dès 1987 la notion de Développement Durable (DD) a exprimé cette nécessité d'agir. «Le DD répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Des méthodes ont été mises au point pour traiter de ce sujet. L'approche préconisée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, est intitulée « Agenda 21 ». La mise en œuvre de cet outil progresse désormais en France. De nombreuses villes se sont engagées dans cette procédure. A noter que chaque commune suédoise dispose de son Agenda 21.

Un tel outil permettrait à la ville, qui a engagé de nombreuses actions en relation avec son agglomération, de faire un pas important supplémentaire dans ce domaine d'une approche globale de DD cohérent.

Ce faisant et sachant l'évolution permanente des missions entre la Ville et la CABRI le CES suppose que l'Agenda 21 de Saint-Brieuc pourrait comprendre 2 axes :

- En premier lieu ce qui est du ressort de la sphère décisionnelle et du budget propre de la ville (marchés publics, services concédés, conditionnalité des aides et subventions à attribuer, gestion du patrimoine de la ville, fonctionnement interne etc).

- En second lieu l'Agenda 21 devra, pour réussir, assurer les passerelles nécessaires avec les règlements de ZAC, le PLU, le SCOT, les autres Agenda 21 existants et avec la CABRI. Pour une bonne efficacité économique, cette intercommunalité pourrait apporter, au travers de ses services ou d'une structure à définir, une contribution aux 14 communes dont St Brieuc.

L'expérience de responsables d'organismes ayant réalisé leur Agenda 21 montre qu'il faut :

- Une volonté politique forte : celle des élus ;
- Une volonté et une conviction fortes des directeurs de services ;
- Une mobilisation des personnels pour cette cause du 21ème siècle.
- Ensuite, une information en parallèle des autres collectivités et des citoyens eux-mêmes, pour faire en sorte que le citoyen devienne acteur du DD.

Aussi le vœux du CES est que la Ville de Saint-Brieuc en lien avec son Agglomération, le Pays et le Département, prenne à bras le corps la mise en œuvre de son Agenda 21.

Que l'ensemble des agents, élus, directeurs et personnels soient, à l'issue d'une formation sans doute nécessaire, convaincus et donc moteurs du DD. De leur

exemplarité et de leur forte conviction dépendra la réussite du DD à St Brieuc, car ils seront les meilleurs vecteurs de ce DD auprès des citoyens qu'ils auront contribué à informer.

Alors la **Commission ou Conseil du DD** qu'il est prévu de mettre en place pourrait jouer un rôle de gouvernance et de contrôle (indispensable) de l'application de cet Agenda 21.

« Favoriser les rapports d'usage en rapport du Sage » nous a dit Mme Cottureau. Par exemple paysans et pêcheurs nichaient leur habitat à l'abri des vents et au soleil d'un vallon. Certains aspects de leur mode de vie, certes difficile, étaient emprunts de bon sens économique, social, et écologique par une connaissance empirique de la nature. Leur rythme lent inspiré des saisons et de l'héritage entre générations ne procédait-il pas du DD ?

En ce début du 21^{ème} siècle les connaissances scientifiques, qui ont permis de nourrir une population de 6,7 milliards d'humains, doivent s'associer au bon sens réhabilité pour le plus grand bien de notre planète. Repenser nos rapports avec celle-ci et entre les hommes, voilà une grande ambition pour l'école de la vie et celle de nos enfants. Albert Jacquard ne propose t-il pas la coopération plus que la compétition. Toujours la sagesse !

ANNEXE 1

INTERVENANTS dans les REUNIONS 2007-2008 du CES sur le Développement durable

- Messieurs Alain CADEC, Maire-adjoint chargé de la jeunesse, du sport et de l'environnement et Frédéric BERROD, Directeur de l'environnement ;
- Monsieur Till HARRES, Chargé de mission « Agenda 21 » au Conseil Général des Côtes d'Armor ;
- Monsieur Hayo VAN DER WERF, Chercheur à l'INRA de Rennes sur le thème de l'analyse des cycles de vie (ACV) ;
- Monsieur Henri LE PESQ, Directeur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), sur le thème "l'habitat et la ville de demain" ;
- Monsieur Emmanuel LE MAITRE, responsable de Bâtipole avec visite et présentation de Bâtipole, les actions en direction des particuliers et des artisans ;
- Messieurs Benjamin PASCOU de la CABRI et Jean-Jacques LELIEVRE de la Ville de Saint-Brieuc, ingénieurs en charge du Plan de Déplacements Urbains (PDU), sur le thème de la mobilité dans la cité et l'agglomération ;
- Messieurs Clément MAHE, responsable au SMICTOM des Châtelets sur le thème de la gestion des déchets, et leur limitation à la source et Léon MERIAUX de la FAPEN (Prévention et maîtrise de nos déchets et la démarche citoyenne), sur le compostage collectif.
- Monsieur Thierry BURLLOT, Président de la Communauté de Communes de Lanvollon/Plouha sur son expérience de mise en place d'un agenda 21.
- Madame Dominique COTTEREAU, spécialiste en formation au Développement Durable à l'association « Echos d'Images » adhérente du Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB).

ANNEXE 2

Bibliographie sommaire

Les sites Internet figurent dans les ouvrages cités et ne sont donc pas précisés ici.

Documents généraux citant des ouvrages fondamentaux des experts internationaux.

- Le Monde 2 hors série : Demain la terre Juillet-Août 2007 98 pages.
- Science & Vie hors série : Climat : le dossier vérité Septembre 2007 162 pages.
- Reporters d'Espoirs : Entrepreneurs, élus, militants ils construisent le monde. Best off 2007 avec Courrier International.
- Environnement : le retard français. Alternatives Economiques. 6 pages.

Documents spécialisés citant des expériences des villes et collectivités territoriales.

- La ville terre d'avenir : les villes bretonnes au défi du développement durable. Conférence des Villes de Bretagne en collaboration avec Nature & Culture 96 pages.
- Objectif développement durable : Comprendre, agir sur son territoire. RARE (Revue des Acteurs pour la Recherche en Environnement)
- Côtes d'Armor : un engagement solidaire et durable Septembre 2008 . 62 pages (expose l'Agenda 21 du Conseil Général 22).
- Communautés de communes, le développement durable passera par elles. Revue Territoires Octobre 2007 p 19 à 33.
- Le développement durable dans les marchés publics : une réforme ou un vœux pieux ? Revue Lamy des collectivités territoriales. Septembre 2006 N° 16 p 20-24.
- Cadre de référence pour les projets territoriaux de DD et les Agendas 21 locaux ...Le Moniteur 11 août 2006 p 8-9.
- DD : associer les agents aux bonnes pratiques La Gazette 6 août 2007 (expériences de villes dont Rezé en L A).
- Agendas 21 locaux (Clermond Ferrand, Amiens Métropole, Pays de Lanvollon...)

Documentation spécialisée par secteur d'activité ou de préoccupation.

- Documentation ministérielle : Règlementation thermique 2005 et
- Documents de l'ADEME sur les économies d'énergie et le développement durable ; diffusion par Progener Saint-Brieuc.
- Bâtipole : Conseils et astuces pour construire ou rénover votre habitation. Guide pratique pour accompagner la visite de l'exposition.
- Le développement durable dans les OPAH : fiche de cas exposés par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat).
- Côtes d'Armor : les nouveaux enjeux de l'agriculture et de l'agroalimentaire. 2007. 78 pages Conseil Général des Côtes d'Armor.
- Les documents officiels intégrant de nombreux aspects du développement durable : PADD, ANRU, PDU, SCOT etc.

ANNEXE 3

LEXIQUE des abréviations utilisées dans le rapport

ACV	Analyse des Cycles de Vie
ANRU	Agence Nationale de rénovation Urbaine
CC	Communauté de Communes
CES	Comité Economique et Social de la Ville de Saint-Brieuc
DD	Développement Durable
FAPEN	Fédération des associations de Protection de l'Environnement
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
HQE	Haute Qualité Environnementale
IDH	Indice de Développement Humain
ISO 14001	International Standard Organisation, norme de qualité environnementale
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PNB	Produit National Brut
PDA	Plan de Déplacement des Administrations
PDU	Plan des Déplacements Urbains
PIB	Produit Intérieur Brut
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local de l'Urbanisme (remplacera le POS)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SME	Système de Management Environnemental
SMICTOM	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZAPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager